

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**LE FONCTIONNEMENT 2022**

Recettes réelles (*)	Prévues	Réalisées	Progression
Produits et vente des services	1.292.060 €	<b>1.500.695,47 €</b>	+ 16,15 %
Impôts et taxes perçues	34.523.373 €	<b>35.165.821,82 €</b>	+ 1,86 %
Dotations et participations	8.380.785 €	<b>9.437.063,37 €</b>	+ 12,60 %
Loyers encaissés	141.464 €	<b>247.525,50 €</b>	+ 74,97 %
Remboursement sur charges	300.000 €	<b>408.381,93 €</b>	+ 36,13 %
Recettes exceptionnelles	49.000 €	<b>86.619,28 €</b>	+ 76,77 %
<b>TOTAL (*)</b>	44.686.682	<b>46.846.107,37 €</b>	<b>+ 4,83 %</b>

Commentaires :

- Le produit des services comprend, de façon marginale, le produit des concessions au cimetière et ceux des droits de voirie et de stationnement – trois recettes qui ont rapporté nettement plus que la prévision initiale – mais surtout le produit des différentes redevances perçues auprès des usagers (enfance, petite enfance, culture, sport...). Après deux années 2020 et 2021 qui avaient été difficiles en raison de la pandémie de covid-19, l'année 2022 revient presque à la normale (recette de 1.546.557 € en 2019, avant covid).
- Parmi les dotations et participations, la Ville a mené avec la Caisse d'allocations familiales un travail de partenariat étroit qui lui a permis de percevoir un important volume de subventions en faveur des politiques municipale pour l'enfance, la petite enfance et la jeunesse (665.500 € perçus en plus que ce qui avait été estimé au budget).
- L'important différentiel entre la prévision et l'encaissement des produits de gestion courante correspond essentiellement au recouvrement de la redevance du bail emphytéotique de la propriété communale au n°62 rue Pasteur (un peu plus de 80.000 €), qui avait été actée au budget supplémentaire 2022.
- Au titre des produits exceptionnels, la Ville a recouvré un volume d'indemnités d'assurance plus important en 2022, du fait de l'action des Services municipaux pour régler un certain nombre de dossiers en instance.
- Le chapitre des atténuations de charges regroupe principalement les remboursements de rémunération du personnel par les organismes de sécurité sociale et l'assureur de la Ville, en cas d'arrêt de travail. Il varie donc selon le nombre d'agents concerné et surtout le délai de traitement par les organismes chargés du remboursement.

Dépenses réelles (*)	Prévues	Réalisées	Tx réalisation
Charges générales de fonctionnement	6.948.525 €	<b>6.822.357,87 €</b>	98,18 %
Frais de personnel	25.221.938 €	<b>25.565.462,15 €</b>	101,36 %
Autres charges	7.799.930 €	<b>7.708.863,56 €</b>	98,83 %
Remboursement des intérêts de la dette	592.730 €	<b>555.689,59 €</b>	93,75 %
Dépenses exceptionnelles	112.364 €	<b>90.509,05 €</b>	80,55 %
Amortissement des biens acquis	1.900.000 €	<b>1.929.920,08 €</b>	101,57 %
<b>TOTAL (*)</b>	42.545.487 €	<b>42.672.802,30 €</b>	<b>100,30 %</b>

Commentaires :

- Le taux de réalisation du budget reste conforme aux prévisions initiales et n'a pas subi d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.
- A noter toutefois que les frais de personnel sont plus importants que prévu puisqu'en juillet 2022 a été décidé par le Gouvernement (sans que cette annonce ait pu être anticipée au moment de l'élaboration du budget 2022, en décembre 2021) la revalorisation générale du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 %.
- Enfin, il est rappelé que le prélèvement pour investissement ne fait pas l'objet d'écriture comptable : il s'agit de l'excédent qui est constaté à la clôture des comptes.

(\*) – Le budget communal comprend des opérations « réelles », c'est-à-dire avec encaissement de recettes et paiement de dépenses sur le compte bancaire de la Ville ouvert auprès du Trésor Public – celles qui sont présentées ci-dessus – et des opérations « d'ordre », c'est-à-dire uniquement des jeux d'écritures internes au budget, qui ne font pas l'objet de mouvements financiers

Il était prévu au budget de dégager un autofinancement net (recettes – dépenses), après déduction du remboursement des emprunts (intérêts + capital), de 760.194 € pour aider à financer les investissements 2022. Au final cet autofinancement net aura été de 966.135,25 €, soit 2,06 % des recettes totales de fonctionnement.

### LES INVESTISSEMENTS 2022

Recettes réelles (*)	Prévues	Réalisées
Autofinancement 2022	2.161.194 €	-
Taxes d'urbanisme	170.000 €	<b>33.212,53 €</b>
Fonds compensation TVA	1.000.000 €	<b>901.595,16 €</b>
Excédent de fonctionnement 2021	5.146.591 €	<b>5.146.591,81 €</b>
Subventions publiques	615.613 €	<b>679.614,70 €</b>
Emprunts nouveaux	7.785.994 €	<b>8.000.000,00 €</b>
Ventes de terrains	45.000 €	<b>318.873,00 €</b>
Amortissement des biens acquis	1.900.000 €	<b>1.929.920,08 €</b>
<b>TOTAL (*)</b>	<b>18.824.392 €</b>	<b>17.009.807,28 €</b>

#### Commentaires :

- On notera que les subventions ont été plus importantes qu'espérées (+ 10,4 %).
- Au final, la Ville a souscrit un emprunt de 8M€ pour aider au financement des investissements 2022.

Dépenses réelles (*)	Prévues	Réalisées
Etudes préalables	1.006.508 €	<b>191.574,20 €</b>
Acquisitions foncières	1.103.000 €	<b>1.127.763,51 €</b>
Travaux sur terrains aménagés	2.685.522 €	<b>2.078.030,35 €</b>
Travaux sur bâtiments	5.928.496 €	<b>4.387.516,09 €</b>
Travaux sur voirie et réseaux	54.104 €	<b>54.103,85 €</b>
Acquisition divers équipements	1.482.106 €	<b>1.149.198,34 €</b>
Remboursement du capital des emprunts	3.300.000 €	<b>3.259.120,50 €</b>
Report déficit d'investissement 2021	2.998.102 €	<b>2.998.102,03 €</b>
<b>TOTAL (*)</b>	<b>18.557.839 €</b>	<b>15.245.408,87 €</b>

#### Commentaires :

- Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est très élevé (91,36 %) : la Ville a pu mener l'essentiel des opérations initialement envisagées. Etant précisé que certaines, spécialement le gros chantier de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland, sont programmées sur plusieurs exercices comptables.

(\*) – Le budget communal comprend des opérations « réelles », c'est-à-dire avec encaissement de recettes et paiement de dépenses sur le compte bancaire de la Ville ouvert auprès du Trésor Public – celles qui sont présentées ci-dessus – et des opérations « d'ordre », c'est-à-dire uniquement des jeux d'écritures internes au budget, qui ne font pas l'objet de mouvements financiers

### L'ÉTAT DE LA DETTE au 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, le montant des emprunts restant à rembourser s'élevait à 34.783.556,55 €.

Pour information, les deux ratios importants en matière d'endettement font ressortir en 2022 que :

1°) la durée de désendettement de la Commune (c'est-à-dire si le capital restant dû était remboursé par la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année) s'est élevée à 5 ans 8 mois en 2022. Pour mémoire : la zone « critique » se situe à compter d'une durée de désendettement de 15 ans.

2°) le taux de désendettement de la Commune (c'est-à-dire la part du remboursement des annuités d'emprunt de l'année [intérêts + capital] dans les recettes réelles de fonctionnement) s'est élevé à 9,36 % en 2022. Pour mémoire : le Trésor Public préconise un taux optimum de 25 % au plus pour les communes de même strate.

	2020	2021	2022
Durée de désendettement	5,1 ans	4,4 ans	5,7 ans
Taux de désendettement	10,07 %	10,0 %	9,36 %

- pour mémoire : évolution depuis le début du mandat -